



## Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

### **Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)**

Autorité ayant fait la déclaration unilatérale prévue à l'article 96, paragraphe 3

<b>Autorité</b>	<b>Date de la déclaration</b>
Front Polisario	23.06.2015